



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 13 Avril 2022

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Excusé :

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

Au vu des feuilles de matchs FMI U13 où les remplaçants sont toujours généralement notés « N'a pas participé », tous les joueurs inscrits sur la feuille de match seront susceptibles d'avoir participé (information faite aux clubs par courriel le 2 février 2022)

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**. La Commission donnera match perdu par pénalité aux équipes qui n'auraient pas fourni de tablette ou de feuille de match papier de substitution en cas de non fonctionnement de celle-ci. (Art.17 des règlements sportifs du district).

DIVISION 1

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
9 avril 2022	A	24354131	CHANTECLER BDX 1	505674	FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (12.04.22)	40€

*Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde

DIVISION 2

Courriers

- ENT.S AMBARESIENNE (550784) du 12 avril 2022 : courriel concernant sa feuille match non parvenues

La Commission vous remercie et avait bien pris note de vos démarches auprès du club de Pessac Alouette mais considère que cette feuille n'est toujours pas présente dans sa totalité, la perte de cette feuille vous incombant. Cependant la commission valide le résultat (1-0) et demande au club de Pessac Alouette de lui adresser la feuille de match remplie.



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

- Score Match 24354389 AMBARESIENNE ES 2 **1** / PESSAC ALOUETTE FC 1 **0** Poule C

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
9 avril 2022	B	24354353	COTEAUX DORDOGNE 1	581278	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	C	24354389	AMBARESIENNE ES 2	550784	Feuille de match en retard (+15jours)	80€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

DIVISION 3

Courriers

- CS LANTONNAIS (505697) du 9 avril 2022 : courriel concernant son forfait pour son match contre Vaillante St Caudrot
La Commission prend note et valide le forfait.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
9 avril 2022	D	24368302	LANTONNAIS CS 1	505697	Forfait sur 3 dernières rencontres	100€
	C	24368347	ANDERNOS SPORT FC 2	505701	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

DIVISION 4

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
9 avril 2022	B	24368485	ST ANDRE CUBZAC FC 3	505581	Forfait sur 3 dernières rencontres	100€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

DIVISION 5

Rencontres reportées

Poule	Journée	Numéro match	Équipe recevante	Équipe	Équipe visiteuse	Équipe	Date de match
Poule C	7	24368731	St Aubin Médoc	2	Chantecler Bdx	2	16/04/2022

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

3^{ème} rappel feuille de match du 26 mars 2022

- Match 24368679 PUGNACAISE AS 1 / ST DENIS DE PILE US 2 Poule B (feuille incomplète)

1^{er} rappel feuille de match du 9 avril 2022

- Match 24368683 ST DENIS DE PILE US 2 / ST MEDARD PT PALAIS 1 Poule B



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Courriers

• **RC DE BORDEAUX METROPOLE (505572)** du 9 avril 2022 : courriel concernant la demande de report pour manque de joueurs.

Au vu du motif la Commission ne peut accéder à votre demande et valide le forfait. Elle vous rappelle que vous pouvez toutefois organiser une rencontre amicale lors des journées de rattrapage.

• **JS TEICHOISE (505644)** du 7 avril 2022 : courriel concernant son forfait général de l'équipe 3
La Commission ne peut que regretter cette décision et valide le forfait général

• **US NORD GIRONDE (551006)** du 8 avril 2022 : courriel concernant son forfait pour son match contre Libourne Rouges
La Commission prend note et valide le forfait

• **CM FLOIRAC (500045)** du 9 avril 2022 : courriel sur l'inversion du score de la FMI
La Commission vous remercie mais demande au club de Créonnais de lui confirmer ce score.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
9 avril 2022	C	24368732	BORDEAUX METROPOLE 4	505572	Forfait sur 3 dernières rencontres	100€
	B	24368685	NORD GIRONDE US 2	551006		
9 avril 2022	A		LE TEICH JS 3	505644	Forfait général volontaire du club	100€
9 avril 2022	C	24368730	CŒUR DE MEDOC ATL 3	582232	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	C	24368730	LE TAILLAN AS 3	518036		
	B	24368686	ST SEURIN JUNIOR 2	552606		

***Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde**

DIVISION 6

Rencontres reportées

Poule	Journée	Numéro match	Équipe recevant	Équipe	Équipe visiteuse	Équipe	Date de match
Poule D	7	24368986	Artiguaise US	1	St Ciers Abzac/Ma Ent	1	16/04/2022
Poule E	2	24369003	Porte Entre 2 Mers	3	Blaye Stade	1	30/04/2022

Courriers

• **FC SAINT CIERS D'ABZAC (552522)** du 11 avril 2022 : courriel concernant la demande de report
Au vu du motif la Commission reporte la rencontre au 16 avril 2022

• **SC CADAUJAC (500343)** du 8 avril 2022 : courriel concernant son forfait pour son match contre Chambéry RC
La Commission prend note et valide le forfait

• **FC MARTIGNAS ILLAC 5 (552012)** du 8 avril 2002 : courriel concernant la demande de report pour manque de joueurs
Au vu du motif la Commission ne peut accéder à votre demande et valide le forfait. Elle vous rappelle que vous pouvez toutefois organiser une rencontre amicale lors des journées de rattrapage.

•

• **SAG CESTAS (525228)** du 8 avril 2022 : courriel concernant son forfait pour son match contre Patronage Bazadais
La Commission prend note et valide le forfait



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

• **SUD GIRONDE FC (551098)** du 8 avril 2022 : courriel concernant son forfait pour son match contre Pays Gascogne
La Commission prend note et valide le forfait

• **ET. S EYSINAISE (505760)** du 8 avril 2022 : courriel concernant la disponibilité de ses joueurs
La Commission prend note.

• **C MUNICIPAL OM BASSENS FC (535776)** du 11 avril 2022 : courriel à la demande de la Commission sur la présence de l'équipe d'Eysines 5

La Commission vous remercie mais vous précise que pour la FMI il est nécessaire de noter équipe absente et non de générer une feuille de match « presse » et valide le forfait de Eysinaise 5

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
9 avril 2022	F	24369074	CADAUJAC SC 1	500343	Forfait sur 3 dernières rencontres	100€
	F	24369075	MARTIGNAS ILLAC 5	552012		
	C	24368942	EYSINAISE ES 5	505760		
	G	24369121	CESTAS SAG 4	525228		
	G	24369122	SUD GIRONDE FC 1	551098		

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission